

COMPTE-RENDU

Table ronde : « Structuration d'une filière noisette »

09.12.2019 à la Chambre d'Agriculture de Guéret

1

PRESENTS :

BARRIER Jean-Paul (Président Association Casse-Noisettes), BRESSY J-Pierre (Agriculteur), CAPERAN Sophie (Chargée de mission territoriale Région Nouvelle Aquitaine), CARLIER Thierry (Président Association Cœur de noisette), DUMAS Olivier (Vice-Président CELMAR), ESTIENNE Geoffrey (Responsable Myrtilles du Trimoulet), GOUZONNAT Frédéric (Sous-Directeur Chambre Agriculture), HERVE Maïa (Responsable Jean HERVE), JUILLET Vincent (Chargé de mission agriculture, industrie agro-alimentaire, environnement CGET), LAFAYE Jean-Pierre (Directeur Lycée Agricole d'Ahun), LENOIR Emilie (Cheffe de projet territorial Est Creuse Développement), LEROUSSÉAU Pascal (Président Chambre Agriculture), MATHE Eric (Directeur pôles stratégies territoriales Département de la Creuse), MOREAU Jean-Baptiste (Député de la Creuse), PATERNOSTRE Claire (Agricultrice – conseillère syndicale Est Creuse Développement), QUERTINMONT Romain (Agriculteur), RAMON Philippe (Sous-Préfet en charge du PPC), REIGNE Jean-Luc (Directeur général UNICOQUE), ROHAUT Isabelle (Directrice CFPPA), SALADIN Joël (Agriculteur), SAPHY Bruno (Responsable pôle de développement UNICOQUE), SURLEAU Caroline (Directrice CELMAR), TURPINAT Vincent (Président Est Creuse Développement), VACHEYROUX Philippe (Président association Le Creusois).

EXCUSES :

BARAT Geneviève (VP Région Nouvelle Aquitaine), COUTAND Thierry (Sous-direction filières Région Nouvelle Aquitaine), LUCAS Stéphanie (Région Nouvelle-Aquitaine), ORVAIN Jérôme (Conseiller Régional Nouvelle Aquitaine),

(Ci-joint feuille d'émargement)

Mots d'accueil et tour de table :

Pascal LEROUSSÉAU, Président de la Chambre d'Agriculture de la Creuse, et *Vincent TURPINAT*, Président du Syndicat Est Creuse Développement, ont ouvert la table ronde en mettant en avant leur partenariat pour la structuration de ce projet.

Jean-Baptiste MOREAU, Député de la Creuse, a poursuivi en rappelant la continuité des échanges avec le Plan Particulier pour la Creuse (PPC), le changement climatique, le modèle économique nécessaire et la capacité de diversification de production de noisettes pour les agriculteurs.

Philippe RAMON, Sous-Préfet en charge du PPC, a rappelé la volonté du PPC d'être à l'écoute des projets portés par le territoire.



A l'issue de ces propos introductifs, l'ensemble des participants a pu se présenter et exprimer son lien avec la structuration d'une filière noisette en Creuse.

Ce tour de table a notamment confirmé l'intérêt de ce projet en termes d'attractivité pour le territoire.

Il a été précisé qu'une personne de la Chambre d'Agriculture sera dédiée à ce projet. De plus, accompagné par la Région et le CGET, le Syndicat Est Creuse développement va recruter une personne début 2020.

Présentation et échanges avec UNICOQUE :

(Voir power-point ci-joint)

Créée en 1979, Unicoque est une coopérative située dans le Lot-et-Garonne, à Cancon, au Nord de Villeneuve-sur-Lot.

Cette coopérative regroupe 95% de la production de noisettes Françaises et compte 326 adhérents. UNICOQUE est reconnue sur 71 départements Français et recense 6 000 hectares de noisetiers. La coopérative travaille de la culture jusqu'à la commercialisation des produits transformés : récolte, nettoyage, séchage, calibrage, tri, conditionnement et cassage dans l'usine de Cancon. Elle comptabilise 9 variétés de noisettes.

Par ailleurs, la coopérative travaille la noix avec une quarantaine de producteurs.

La filière noisette aujourd'hui :

La production d'UNICOQUE représente 1% du marché mondial, soit 10 000 tonnes. Celui-ci s'est élevé aujourd'hui à 1 000 000 tonnes. Le marché mondial est dominé par un producteur, la Turquie, qui produit 75% du marché, et un consommateur, Ferrero, qui consomme ¼ de la production. Ferrero diversifie son approvisionnement. Il investit dans les vergers existants et implante de nouvelles zones de production. Ferrero développe également le partenariat avec les coopératives pour stabiliser son approvisionnement.

La filière Française est consommée pour deux fins :

- Fruit de table : ce qui représente 1 noisette sur 2 ;
- Industrielle : la noisette est utilisée dans diverses préparations alimentaires (confiserie, huile, charcuterie...) et cosmétiques.

Pour créer une filière, il est nécessaire d'avoir plusieurs utilisations et pas seulement un seul débouché. En effet, il existe plusieurs types de produits de cassage. UNICOQUE a 200 produits différents issus de l'activité cassage selon la variété, le calibre, la qualité, et le conditionnement.

L'organisation d'UNICOQUE :

UNICOQUE compte 100 groupements de récolte, 5 unités de nettoyage et séchage, 1 site de triage, transformation, cassage, et conditionnement. Pour les productions les plus éloignées, exemple du Val de Loire, la coopérative prend en charge le transport sous forme d'une prime d'approche.

La seule unité de cassage Française est située à UNICOQUE sur le site de Cancon.

Pour une unité de collecte – nettoyage, il faut compter 1000 tonnes de noisettes, soit 300-350 hectares en production. Cela représente le minimum de production à avoir sur un territoire afin de construire ce type de structure. Le coût de celle-ci est estimé à 1 500 000 euros. Elle emploie 4 personnes sur 2 mois/an.

Table ronde : Structuration d'une filière noisette 09.12.2019, Guéret.



L'usine a la certification bio et développe une démarche de certification HVE (Haute Valeur Environnementale).

La production de noisettes :

Cette production n'échappe pas aux changements climatiques et aux ravageurs.

Ravageurs :

Deux types de ravageurs sont relevés dans cette production : la punaise et le balanin. De nouveaux ravageurs se développent également. Il faut compter 2 à 3 traitements chimiques par parasite.

Il n'existe pas d'institut de recherche pour la noisette, le CTIFL (Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes) est peu engagé dans ce domaine. La coopérative investit donc dans la recherche et l'expérimentation de techniques alternatives pour lutter contre ces ravageurs (1 000 000 €/an). Le biocontrôle est un enjeu majeur pour la coopérative.

Irrigation :

C'est une production qui a besoin d'eau : irrigation du 15 mai au 15 septembre, environ 2000 m³ d'eau/hectare.

Actuellement en Creuse, deux projets de plan d'eau entre 1,5 à 2 hectares sont en cours. Le bureau d'étude de l'ANPN (Association Nationale des Producteurs de noisettes) est mobilisable pour accompagner les projets de ressource en eau.

Production bio :

Actuellement l'équilibre économique pour la production de noisette bio n'a pas été trouvé. Les rendements sont divisés par 5. La coopérative n'incite pas les producteurs à se lancer dans cette production pour l'instant. Néanmoins, certains clients et producteurs sont en demande. La coopérative accompagne des producteurs qui souhaitent se lancer dans la production bio mais sans aucune garantie.

Traçabilité des produits :

La coopérative est capable de tracer la variété et la provenance. Par exemple, certains clients proposent des produits étiquetés « noisettes du Lot-et-Garonne », ou d'ailleurs, avec une variété bien précise.

L'association Le Creusois :

Actuellement, les boulangers adhérents à l'association utilisent 7 tonnes de noisettes par an. Certains adhérents n'achètent pas uniquement de la noisette Française. Le cahier des charges peut être durci afin que la recette du Creusois utilise uniquement des noisettes Françaises. Par la suite, le cahier des charges pourra se focaliser sur la production Creusoise. Sous cette condition, la consommation de noisettes pourrait se situer entre 8 et 10 tonnes par an pour l'association « Le Creusois ».

Cette association n'est pas la seule utilisatrice de noisettes sur le territoire.

Le prix de revient :

Il est nécessaire que chaque maillon de la chaîne soit prêt à mettre le juste prix et que la répartition de la valeur permette à chacun de vivre convenablement de son activité.

Prix noisette sortie de champ : 1,50 €/kg.



Revenu brut moyen par hectare : 4 000 €/ hectare pour une unité de 20 hectares, auxquels il faut compter 3000 € de charges. Reste : 1 000€/hectare.

Temps de travail : 40 heures/hectare pour un verger en pleine production, soit pour unité de 20 hectares : 800 heures.

Coût matériel spécifique : 110 000 euros

Coût d'un plant, différents fournisseurs de plants dont UNICOQUE : en moyenne 5,50 €/plant.

Coût plantation : 12 000 €/hectare adhésion comprise. S'ajoutent les coûts de rénovation foncière qui sont à évaluer de manière spécifique selon chaque situation.

Coût souscription de capital social à l'adhésion à la coopérative : 1 080 €/hectare (1 fois pour la vie du verger)

4

Les conditions de production :

La production de noisetiers a aussi ses contraintes. Il est nécessaire de s'interroger sur la faisabilité du territoire : conditions de productions (ressource en eau, qualité du sol, gel...), technicité des produits et protections contre les gibiers. Pour cela, il est conseillé de définir les zones favorables de productions sur la Creuse en partenariat avec le météorologue de la Chambre d'agriculture par exemple.

Vis-à-vis de la technicité, un module de formation pourrait-être monté avec le Lycée agricole d'Ahun et UNICOQUE.

Il faut noter la possibilité de travailler par petits groupes d'agriculteurs (3/4) ou avec les CUMA. En moyenne : un homme = 40 hectares = une récolteuse.

Une aide à l'investissement est nécessaire sur les premières années. En effet, la première année de production a lieu 4 ans après la plantation.

Des solutions financières existent :

- Partenariat avec les banques : prêts différés,
- Aides plantations FranceAgriMer de 20 % (soit de 1200 à 1400 €),
- Voir si la Région Nouvelle-Aquitaine peut apporter un complément ?

L'Etat quant à lui peut accompagner les projets portés par une collectivité.

C'est un projet qui s'inscrit sur du long terme. UNICOQUE propose des contrats de 20 ans. Sur cette période, certains producteurs arrivent à un prix moyen de valorisation de 1,55€/kg.

Suites proposées :

Suite à cette table ronde, voici les grandes étapes définies pour la structuration d'une filière noisette en Creuse :

- 1- Etude de la faisabilité technique : sol, climat, eau...
- 2- Etude des financements possibles,
- 3- Recensement des agriculteurs intéressés.

Un prochain temps d'échange sera organisé en février 2020.

